



QUARTIER GENERAL

Le nouveau grand rendez-vous d'investigation présenté par Adrienne de Malleray

Direct 8

Lundi 13 septembre

à 20h40

TNT GRATUITE (CANAL 8), CANALSAT (CANAL 8), NUMERICABLE (CANAL 28), ADSL (CANAL 8), TÉLÉPHONIE 3G, WWW.DIRECT8.FR

ÉCONOMIE

ENTREPRISES

Gouvernance Eternel masculin

Les poids lourds du CAC 40 ont féminisé leurs conseils. Mais, derrière, l'immobilisme règne, comme le révèle une étude exclusive.

Laurence Dors (Renault) chez Capgemini, Françoise Gri (Manpower) chez Rexel, Pascale Sourisse (Thales) chez Renault ou encore Isabelle Kocher (Suez Environnement) chez Axa, pour ne citer qu'elles : au printemps dernier, les groupes du CAC 40 ont mis la gent féminine à l'honneur en cooptant cinq fois plus de femmes dans leurs conseils qu'un an plus tôt. Une véritable révolution provoquée par la proposition de loi Copé-Zimmermann, adoptée à l'Assemblée nationale en janvier et prochainement débattue au Sénat. Le texte prévoit d'imposer aux sociétés cotées un quota de 20 % de femmes dans leur conseil dans un délai de trois ans et de 40 % après six ans.

Le secteur banque-assurance à la traîne

Mais le CAC 40 est l'arbre qui cache la forêt. Une étude sur plus de 500 sociétés cotées, réalisée par le cabinet Gouvernance & Structures et présentée le 13 septembre au Sénat, montre qu'au-delà du CAC rien ne bouge : en 2009, le taux de féminisation y stagnait toujours autour de 10 % (contre 16 % pour le CAC 40 à juin 2010). Parmi les entreprises dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros, 1 sur 2 ne compte aucune femme administrative.

Sur les 500 sociétés étudiées, celles de la grande consommation et de l'agroalimentaire se distinguent (15 %),



COOPTÉE Isabelle Kocher vient d'entrer au conseil d'Axa.

tandis que le secteur banque-assurance est à la traîne (9 %). Là aussi, le CAC 40 fait illusion puisque BNP Paribas et Axa pointent dans le top 5 des conseils les plus « mixtes ». Surtout, l'étude montre que 38 % des femmes administratrices ont un lien familial avec l'entreprise. Elles sont moins d'un quart à être nommées au titre d'indépendantes (contre 60 % dans le seul CAC).

Si la loi était en vigueur, il faudrait désigner plus de 600 femmes dans les trois ans, a calculé Guy Le Péchon, associé gérant de Gouvernance & Structures. Un défi nécessaire selon lui : « Seule la contrainte permettra de démontrer après quelques années si la parité produit les bénéfices économiques et sociaux attendus. » Messieurs les sénateurs, à vous de jouer !

● VALÉRIE LION